

Assunto: Déclaration

Je m'appelle Alessandra Guerra et nous avons eu l'occasion de nous connaître et de travailler ensemble à l'occasion du recueil des signatures pour le Manifesto per la difesa della psicanalisi (www.manifestoperladifesadellapsicanalisi.it).

Je suis actuellement le référent du *Movimento* per la libertà delle psicanalisi.

Le *Movimento* est une association culturelle.

Il a pour objet social l'élaboration et la pratique politique pour maintenir la distinction culturelle, juridique et sociale entre la psychanalyse et la psychothérapie.

La principale source de référence théorique est le texte de Freud *La question de l'analyse profane*.

Les objectifs de notre association sont énoncés à l'article 2 de notre statut:

Le *Movimento per la libertà della psicanalisi* - association culturelle se propose de promouvoir, diffuser et défendre la pratique de la psychanalyse en tant que pratique de la parole, recherche intellectuelle permanente et expérience en acte, avec les instruments qu'elle considérera opportuns, comme par exemple la promotion de colloques, de séminaires, de conférences, etc., initiatives de sensibilisation en milieu culturel et juridique, campagnes de presse et de culture, interventions de protection légale, soutien et assistance dans le cadre d'éventuels procès pour soutenir la pratique de la psychanalyse et la liberté du psychanalyste. L'association se propose de contrecarrer toute tentative de médicalisation de la vie psychique et de la psychanalyse".

Le *Movimento per la libertà della psicanalisi* promeut une élaboration et une pratique politique autour de la psychanalyse.

La loi 56/89 en Italie est la loi qui institue l'ordre des psychologues et qui réglemente l'activité de psychologue; cette loi ne mentionne en aucun cas la psychanalyse et son exercice.

L'exclusion de la psychanalyse quant à la loi 56/89 a été décidée par le législateur et par les associations de psychanalyse.

Malgré cela en Italie, dès la fin des années 1990, il y a eu les premières dénonciations au regard de certains psychanalystes non inscrits à l'ordre des psychologues et sur la liste des psychologues. L'accusation était la suivante: "Exercice illégal de la profession de psychologue".

Depuis environ 15 ans nous assistons à une "saison" judiciaire où les accusés sont des psychanalystes non inscrits sur cette liste, leur formation et leur "charlatanisme".

L'erreur de base qui a permis le déroulement de telles dénonciations a été et reste toujours la même: psychanalyse et psychologie coïncident; la psychanalyse est une forme de psychologie comme les autres et parmi les autres; le psychanalyste qui exerce la profession sans être inscrit au tableau des psychologues exerce la profession de psychologue de façon "illégale" et met en danger la "santé publique".

A l'issue de certains procès, la Cour de Cassation, la plus haute cour en Italie, a établi, par sentences, que la psychanalyse est la forme la plus élevée de la psychologie et a donc changé l'interprétation de la loi 56/89. Cette loi depuis sa création, en fait, ne concernait pas la psychanalyse.

Ces dénonciations ont eu des conséquences très lourdes pour les intéressés: ils ont subi la perquisition de leur cabinet professionnel et de leur domicile de la part des forces de la police, ils ont perdu de nombreuses années à se défendre dans les tribunaux; tout cela a aussi comporté des dommages au niveau économique et au niveau de la réputation;

les analysants ont été interrogés sur la pratique du psychanalyste en question.

Les procès ont donné lieu à des condamnations pénales.

La condamnation pénale consiste en une amende et quelques mois de prison (jusqu'à maintenant converti en amende - mais nous avons des raisons de penser que la suite ne sera pas ainsi), un blâme social et la diffamation sur certains sites internet.

Le travail dans ces conditions devient presque impossible.

Ces condamnations mettent dans l'impossibilité de travailler tous les psychanalystes italiens qui ne sont pas inscrits comme psychothérapeutes.

Une lourde persécution judiciaire s'est mise en place pour affirmer l'équivalence entre psychanalyse et psychothérapie comme s'agissant d'une activité sanitaire.

Les régimes totalitaires n'ont jamais supporté la psychanalyse et, pendant le fascisme et le nazisme, la psychothérapie a été acceptée alors qu'on brûlaient les livres de psychanalyse.

En effet, l'absence de liberté de la psychanalyse et l'impossibilité de son exercice en dehors du champ sanitaire sont indicatifs de la grande absence de liberté d'un pays.

Au nom du Movimento per la libertà della psicanalisi je Vous demande que Votre association apporte son soutien à notre bataille culturelle en faveur du libre exercice de la psychanalyse, c'est-à-dire sans courir le risque de dénonciation pénales et de persécutions judiciaires.

Le soutien que nous vous demandons consiste à souscrire cette déclaration: "Nous soutenons la bataille culturelle et politique pour la liberté de la psychanalyse et son exercice en dehors du secteur médical. Nous regrettons le fait que des psychanalystes en Italie psychanalystes ont subi et continuent à subir des persécutions judiciaires et nous espérons que tout cela se termine au plus vite. La psychanalyse ne coïncide pas avec la psychothérapie, elle a une identité culturelle qui lui est propre, et elle ne peut pas devenir une discipline médicale".

J'espère que votre association décidera de donner son soutien à la déclaration de soutien proposé par le Movimento. Il est important qu'il y ait un soutien international fort et clair.

Je vous remercie infiniment de votre attention.

Cordiales salutations

dr.ssa Alessandra Guerra

Ravenna, 9 giugno 2014

Presidente del Movimento per la libertà della psicanalisi

via Col di Lana 24, 48121 Ravenna

tel 0039 0544 402443

tel 0039 335 8130966

email: movimentoperlibertapsicanalisi@gmail.com

email: alessandraguerrapadroni@gmail.com

L'association soutient la déclaration suivante:

Le soutien que nous vous demandons consiste à souscrire cette déclaration: "Nous soutenons la bataille culturelle et politique pour la liberté de la psychanalyse et son exercice en dehors du secteur médical. Nous regrettons le fait que des psychanalystes en Italie psychanalystes ont subi et continuent à subir des persécutions judiciaires et nous espérons que tout cela se termine au plus vite. La psychanalyse ne coïncide pas avec la psychothérapie, elle a une identité culturelle qui lui est propre, et elle ne peut pas devenir une discipline médicale".